PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES
MUNICIPALITÉ DE SAINT-TÉLESPHORE

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 16 AOÛT 2016

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal, tenue le 16 août 2016 à 19 h 33, à la salle du Centre communautaire, situé au 1425, route 340 à Saint-Télesphore.

Lors de cette séance, étaient présents :

- le conseiller monsieur Raymond Leclair
- le conseiller monsieur François D'André
- le conseiller monsieur Robert Théorêt
- le conseiller monsieur Paul Gauthier
- la conseillère madame Kim Jones
- le conseiller Jean-Marie Lavoie

formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Yvon Bériault.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Micheline Déry, est aussi présente.

L'avis de convocation a été signifié à tous les membres.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire Yvon Bériault vérifie et constate qu'il y a quorum et ouvre la séance du 16 août 2016 à 19 h 33

2016-08-01 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Le maire Yvon Bériault procède à la lecture de l'ordre du jour.

Il est proposé par le conseiller François D'André,
appuyé par le conseiller Paul Gauthier
et résolu

D'ADOPTER l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de l'assemblée ;
2. Approbation de l'ordre du jour ;
3. Avis de motion - Règlement modifiant le règlement numéro 311-14 concernant le Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux ;
4. Avis de motion - Règlement modifiant le règlement numéro 304-12 relatif au Code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité de Saint-Télesphore ;
5. Autorisation de paiement de la retenue à La compagnie Meloche inc. pour les travaux de reconstruction de chaussée et de drainage sur une partie du chemin Saint-Télesphore ;
6. Autorisation et mandat à la firme d'ingénieur CDGU d'aller en appel d'offres pour les travaux de réhabilitation de la chaussée et du drainage sur une partie du chemin Saint-Télesphore sud ;
7. Autorisation et mandat à la firme d'ingénieur CDGU d'aller en appel d'offres pour les travaux de réfection de la chaussée sur une partie du et sur une partie du chemin Saint-Georges ouest et sur une partie du chemin Saint-Télesphore nord ;
8. Adjudication du contrat pour le déneigement pour l'hiver 2016-2017, 2017-2018, 2018-2019 avec option de prolongation de deux (2) années ;
9. Parole à l'assistance ;
10. Levée de l'assemblée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2016-08-02 **AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 311-14 CONCERNANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX**

.

Avis de motion est donné par le conseiller Raymond Leclair sur la présentation à une séance ultérieure d'un règlement modifiant le règlement numéro 311-14 concernant le Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux

2016-08-03 **AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 304-12 RELATIF AU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-TÉLESPHORE**

.

Avis de motion est donné par le conseiller François D'André sur la présentation à une séance ultérieure d'un règlement modifiant le règlement numéro 304-12 relatif au Code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité de Saint-Télesphore.

2016-08-04 **AUTORISATION DE PAIEMENT DE LA RETENUE À LA COMPAGNIE MELOCHE INC. POUR LES TRAVAUX DE RECONSTRUCTION DE CHAUSSÉE ET DE DRAINAGE SUR UNE PARTIE DU CHEMIN SAINT-TELESPHORE**

Suite à la recommandation de la firme CDGU,

il est proposé par le conseiller Jean-Marie Lavoie,
appuyé par le conseiller Paul Gauthier
et résolu

D'AUTORISER le paiement de la retenue finale à La Compagnie Meloche inc. au montant de 12 209,45 $ taxes incluses pour les travaux de reconstruction de chaussée et de drainage sur une partie du chemin Saint-Télesphore sud.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2016-08-05 **AUTORISATION ET MANDAT À LA FIRME D'INGÉNIEUR CDGU D'ALLER EN APPEL D'OFFRES POUR LES TRAVAUX DE RÉHABILITATION DE LA CHAUSSÉE ET DU DRAINAGE SUR UNE PARTIE DU CHEMIN SAINT-TÉLESPHORE SUD**

Il est proposé par le conseiller Robert Théorêt,
appuyé par le conseiller François D'André
et résolu

DE DEMANDER des soumissions publiques via le Service électronique d'appel d'offres (SÉAO), pour les travaux de réhabilitation de la chaussée et du drainage sur une partie du chemin Saint-Télesphore sud selon le devis tel que préparé par la firme CDGU, ingénierie urbaine de Vaudreuil-Dorion, conditionnellement à l'obtention de la subvention dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ).

Les soumissions seront ouvertes publiquement le 31 août 2016. Pour être considérée, toute soumission devra être préparée sur les formulaires préparés à cette fin et remise sous pli cacheté. Les soumissions seront prises en considération à l'assemblée régulière du 13 septembre 2016.

La Municipalité de Saint-Télesphore ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions et n'encours aucune obligation envers le ou les soumissionnaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2016-08-06 **AUTORISATION ET MANDAT À LA FIRME D'INGÉNIEUR CDGU D'ALLER EN APPEL D'OFFRES POUR LES TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA CHAUSSÉE SUR UNE PARTIE DU CHEMIN SAINT-GEORGES OUEST ET SUR UNE PARTIE DU CHEMIN SAINT-TÉLESPHORE NORD**

Il est proposé par le conseiller Raymond Leclair,
appuyé par le conseiller Jean-Marie Lavoie
et résolu

DE DEMANDER des soumissions publiques via le Service électronique d'appel d'offres (SÉAO), pour les travaux de réfection de la chaussée sur une partie du chemin Saint-Georges ouest et sur une parte du chemin Saint-Télesphore nord selon le devis tel que préparé par la firme CDGU, ingénierie urbaine de Vaudreuil-Dorion, conditionnellement à l'obtention de la subvention dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ).

Les soumissions seront ouvertes publiquement le 31 août 2016. Pour être considérée, toute soumission devra être préparée sur les formulaires préparés à cette fin et remise sous pli cacheté. Les soumissions seront prises en considération à l'assemblée régulière du 13 septembre 2016.

La Municipalité de Saint-Télesphore ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions et n'encours aucune obligation envers le ou les soumissionnaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2016-08-07 **ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LE DÉNEIGEMENT POUR LES HIVERS 2016-2017, 2017-2018, 2018-2019 AVEC OPTION DE PROLONGATION DE DEUX (2) ANNÉES**

CONSIDÉRANT que la municipalité n'a reçu qu'une seule soumission de « Entreprises S. Besner inc. » de Les Coteaux au montant de 734 690,25 $ toutes taxes incluses, pour les saisons 2016-2017, 2017-2018 et 2018-2019,

il est proposé par le conseiller Jean-Marie Lavoie,
appuyé par le conseiller Robert Théorêt
et résolu

QUE le Conseil de la Municipalité accorde le contrat pour l'entretien des chemins d'hiver pour les saisons 2016-2017, 2017-2018 et 2018-2019 « Entreprises S. Besner inc. » de Les Coteaux au montant de 734 690,25 $ toutes taxes incluses, le tout conformément au bordereau de soumission du devis technique, avec option de prolongation de deux (2) années ;

QUE le maire monsieur Yvon Bériault et la directrice générale et secrétaire-trésorière madame Micheline Déry, soient et ils sont, par les présentes, autorisés, pour et de la part de la Municipalité de Saint-Télesphore, à signer un contrat pour l'entretien des chemins d'hiver pour les saisons 2016-2017, 2017-2018 et 2018-2019 avec option de prolongation de deux (2) années, avec la compagnie « Entreprises S. Besner inc. ».

La dépense sera prise à même le poste budgétaire 02-330-00-443.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

PAROLE À L'ASSISTANCE

Aucune question de l'assistance.

2016-08-08 **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

CONSIDÉRANT QUE tous les points à l'ordre ont été discutés,

il est proposé par le conseiller Jean-Marie Lavoie,
appuyé par le conseiller François D'André
et résolu

QUE la séance soit levée à 19h50.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Je soussigné, Yvon Bériault, Maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

_____
Monsieur Yvon Bériault, maire

_____
Micheline Déry, CPA, CGA
Directrice générale et secrétaire-trésorière